

2013-3798

2013-09-05

**BCD-92**

POUR CONTRÔLER LES DÉPÔTS D'ALGUES, DE BACTÉRIES ET DE  
CHAMPIGNONS DANS LES SYSTÈMES DE REFROIDISSEMENT D'EAU PAR  
RECIRCULATION ET SYSTÈMES DES PÂTES ET PAPIERS

Comprimés

**GARANTIE :**

Brome disponible, présent sous forme de brome-1-chloro-3-diméthylhydantoïne-5,5  
et hydantoïnes apparantées..... 65.6%

Chlore disponible, présent sous forme de brome-1-chloro-3-diméthylhydantoïne-5,5  
et hydantoïnes apparantées...27.6%

NO D'HOMOLOGATION 31105 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**COMMERCIAL**

DANGER

**CORROSIVE POUR LES YEUX**

**AVERTISSEMENT**

**POISON CORROSIF**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

CONTENU NET: 23 Kg

FABRICANT:

OmniChem Inc.

12 205, rue April

Montreal Quebec H1B 5M3

514-645-6199

**MODE D'EMPLOI:****SYSTÈMES DE REFROIDISSEMENT D'EAU PAR RECIRCULATION.**

Utilisé conformément au mode d'emploi, BCD-92 contrôle efficacement la croissance des boues causées par les algues, bactéries et champignons dans les tours de refroidissement de type industriel et commercial; dans les systèmes d'admission d'eau comme les filtres à écoulement continu et les lagunes; systèmes d'eau à échange thermique, systèmes industriels d'épuration des eaux; pasteurisateurs dans les brasseries; et laveurs d'air industriels avec système d'élimination des brouillards.

**TAUX AUX DE DOSAGE:** dose initiale. Lorsque le système est sensiblement souillé, ajouter de 0,25 à 0,75 kg/10, 000 L d'eau contenue dans le système. Répéter la dose initiale au moins jusqu'à 1 mg / L de brome résiduel est établi pour 4 heures. Dose ultérieure. Lorsque le contrôle microbien est évident, ajouter de 0,1 à 0,4 kg/10, 000 L d'eau contenue dans le système. Répéter au besoin pour maintenir au moins 1 mg / L brome résiduel dans l'eau pendant au moins 4heures.

**USINES DE PÂTES ET PAPIERS:**

Ce produit contrôle efficacement la croissance des boues causées par les algues, bactéries et champignons dans les systèmes d'admission d'eau fraîche ou salée dans les usines des pâtes et papiers; systèmes de refroidissement d'eau, systèmes d'eau de service, systèmes des eaux blanches et autres procédés. Traiter l'eau aux endroits critiques du système où le mélange du produit avec l'influent sera optimum. La fréquence et la durée du traitement dépendra de la gravité du problème. Les systèmes très engorgés doivent être nettoyés avant de commencer le traitement initial.

**TRAITEMENT PAR VOLUME DU SYSTÈME:**

Ajouter jusqu'à 0,31 kg de produit par 10 000 litres d'eau, ou 32 parties par million, dans le système.

**TRAITEMENT PAR MÉTHODE RÉSIDUELLE:**

Ajouter suffisamment de produit pour maintenir un niveau de brome résiduel jusqu'à 5 ppm. Dès que le contrôle biologique est visible, l'utilisation de ce produit peut être réduite jusqu'à moins de 1 ppm de brome. Une autre méthode consiste à estimer la production quotidienne de papier puis, ajouter jusqu'à 600 g de produit par tonne sèche de papier produite sur une période de vingt-quatre (24) heures. Vérifier le brome résiduel pour s'assurer de ne pas dépasser 5 ppm.

Remarque: Ne pas utiliser dans les systèmes d'eau potable

**PRÉCAUTIONS:**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Très corrosif. Peut être mortel en cas d'ingestion. Ne pas ingérer. Cause des lésions des yeux et de la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité et des gants en caoutchouc pendant la manutention de ce produit. Irrite le nez et la gorge. Éviter d'inhaler les poussières et émanations. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**PREMIERS SOINS:**

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Des lésions probables des muqueuses peuvent contre-indiquer un lavage d'estomac. Mesures contre un choc circulatoire, une dépression respiratoire et les convulsions peuvent être nécessaires. Éviter l'alcool. Administrer un traitement symptomatique.

**ÉLIMINATION:**

1. Rincer trois fois ou sous pression le récipient vide et ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.